

**ANALYSE ECONOMIQUE DE L'EXPLOITATION**

**FORESTIERE ARTISANALE DANS LA PROVINCE**

**ORIENTALE DE LA RDC : DIAGNOSTIC SUCCINCT**

**Guillaume Lescuyer (CIRAD & CIFOR)**

**Mai 2010**



## Objectifs recherchés et principaux résultats

L'objectif de cette étude socio-économique est de caractériser les modes opératoires de l'exploitation forestière artisanale (formelle ou informelle) dans une zone relativement réduite de la Province Orientale de la République démocratique du Congo. Plusieurs travaux sur l'exploitation artisanale du bois ont déjà été menés dans cette partie de l'Ituri, particulièrement active en matière d'exploitation artisanale. La spécificité de ce travail est de ne travailler qu'à l'échelle des scieurs artisanaux et de comprendre le mode de fonctionnement de cette activité principalement en termes socio-économiques.

Les résultats obtenus confortent dans une grande mesure les informations collectées dans cette zone par différents organismes. L'exploitation artisanale semble en expansion dans le Territoire de Mambasa et demeure tournée vers les marchés du Kivu et des pays voisins. Cette filière se caractérise par la main mise des commerçants du Kivu auprès desquels les exploitants sont souvent endettés. Ceux-ci imposent des prix peu favorables aux acteurs locaux, quoiqu'en hausse régulière ces dernières années. Le prix de vente d'un mètre cube de bois rouge scié s'établit aujourd'hui autour de 160-180\$, et autour de 80\$/m<sup>3</sup> pour les bois blancs ou les pièces de bois rouge de petite dimension (chevron, planche,...) s'écoulant principalement sur les marchés locaux. Les coûts variables de production des sciages artisanaux sont également à la hausse : ils sont estimés autour de 110\$/m<sup>3</sup> toutes essences et tous produits confondus. Plus de la moitié de ce coût correspond aux transports des sciages hors de forêt puis sur les marchés. Les taxes et autres tracasseries représentent environ 10% du coût total. La marge résultant de cette activité est estimée à 18\$/m<sup>3</sup>, mais elle ne tient pas en compte les coûts fixes liés à l'accès aux titres et aux ressources.

Les exploitants artisanaux doivent faire face à quatre principaux problèmes qui sont tous liés de manière plus ou moins directe à leur lien de dépendance vis-à-vis de leurs « patrons » du Kivu : (1) le manque de moyens financiers pour améliorer la productivité de l'activité ; (2) le coût de l'évacuation du bois, directement corrélé à la taille des pièces commandées par les acheteurs ; (3) le faible coefficient de transformation du bois, là

aussi relié à la nécessité de ne produire que des pièces de gros volume ; (4) les maigres retombées sur les populations locales, découlant d'un prix de vente peu élevé et au recrutement d'un main d'œuvre non originaire de la zone de coupe.

Malgré ces limites, l'exploitation artisanale offre l'exemple d'une activité rentable et mise en œuvre avec les moyens réellement disponibles dans ces économies rurales. Privilégier l'abattage dans les forêts proches des routes, viser les marchés existants (en tentant de les diversifier), recourir à la tronçonneuse tout en fixant des règles simples d'abattage et de gestion sont sans doute des enseignements à tirer pour mettre en place de manière pragmatique et à moyen terme une exploitation communautaire des forêts.

## Méthodes d'enquête, acteurs rencontrés et planning d'intervention

Cette analyse socio-économique a reposé sur trois méthodes d'enquête : (1) des entretiens ouverts sur l'exploitation forestière artisanale dans la Province Orientale ; (2) des entretiens semi-structurés pour caractériser ces pratiques à l'échelle des collectivités ou à l'échelle individuelle ; (3) des questionnaires détaillant les avantages et coûts économiques des opérations d'exploitation artisanale. Une visite de chantier forestier a également eu lieu pendant une journée.

Plusieurs rapports portant sur l'exploitation artisanale dans la zone d'enquête ont été collectés et sont listés dans la bibliographie.

Les entretiens ont eu lieu avec de nombreuses personnes : 3 enseignants-chercheurs de l'Université de Kisangani, 7 représentants de la société civile, 4 représentants de l'administration, 2 représentants de syndicats de petits exploitants, 4 membres d'un Comité de Base de gestion communautaire mis en place à l'instigation du WCS et 28 exploitants artisanaux (dont 18 dûment enregistrés par l'administration). Nous considérons ici comme exploitants artisanaux les individus qui abattent et transforment le bois pour leur propre compte ainsi que ceux qui dirigent sur le terrain une ou plusieurs équipes d'abattage et de débitage et qui sont souvent liées à des réseaux extérieurs de

commercialisation. L'analyse économique porte sur 35 cas de sciages effectués ces derniers mois dans la zone enquêtée, soit dans le cadre de permis artisanal (19 cas), soit dans le cadre d'autres « autorisations » (7 cas), soit dans aucun cadre réglementaire clair (9 cas).

Deux enquêteurs ont été partiellement mobilisés pour accroître le nombre d'enquêtes, l'un de l'Université de Kisangani, l'autre de l'ONG Océan.

Ce travail s'est déroulé du 11 au 24 mai 2010 à Kisangani (11-12 puis 22-24 mai), Mambasa (13-17 mai), Niania (18-19 mai), et Bafwasende (20-21 mai), dans les districts de l'Ituri et de la Tchioppo de la Province Orientale. Les résultats et les leçons tirés de ce travail révèlent la situation de l'exploitation artisanale dans cette partie de la RDC et ne peuvent être extrapolés à d'autres provinces.

## Quelques résultats généraux sur l'exploitation artisanale

### Ancienneté de l'exploitation forestière à petite échelle dans la zone

Les entretiens et les rapports consultés indiquent tous la même évolution : si le sciage manuel existe depuis des décennies pour répondre aux besoins locaux, l'exploitation par tronçonneuse a fait son apparition lors des conflits armés des années 1990 et 2000, notamment avec l'implantation des troupes ougandaises dans la zone (Makana, 2005). Aujourd'hui le « sciage de long » n'existe quasiment plus et l'exploitation artisanale repose sur les tronçonneuses pour l'abattage et la transformation. Aucune scie mobile, de type Lucas Mill, n'opère dans la zone. La plupart des scieurs actuellement actifs ont débuté ou repris leur activité depuis moins de cinq ans (Umunay & Makana, 2009).

### Présence des exploitants artisanaux

Dans toutes les collectivités rencontrées, la plupart des scieurs semblent être connus de l'administration et souvent dûment enregistrés. Ils sont regroupés dans des syndicats plus ou moins actifs. Ces syndicats constituent en fait des groupes de pression pour faire valoir les revendications de ces exploitants auprès d'acteurs extérieurs et notamment de

l'administration. Ils regroupent principalement les exploitants dont la production est tournée vers l'exportation. Ces exploitants dûment enregistrés auprès de l'administration ne partagent aucun moyen de production : l'exploitation artisanale reste une activité individuelle.

	Mambasa	Niania	Bafwasende
Nbe exploitants enregistrés par l'administration	56	6	4
Nbe exploitants sans autorisation	20	3	6
Nbe ateliers de transformation	5	6	1

Table 1 : Enumération des exploitations artisanales et des structures de transformation

On note que le nombre de scieurs connus de l'administration à Mambasa en 2010 est beaucoup plus élevé que l'estimation donnée par Makana en 2005, indiquant une très forte augmentation des formes de permis artisanaux octroyés dans ce Territoire ces dernières années. Cette tendance confirme le déplacement géographique de l'activité, auparavant surtout ancrée sur la route allant vers Beni où les ressources ligneuses commercialisables ont probablement été fortement réduites (Nkoy Elela, 2007).

Outre les exploitants connus mais exerçant sans autorisation, il arrive parfois que des scieurs agissent sans être repérés ni par les autorités traditionnelles, ni par l'administration. Plusieurs cas nous ont été rapportés où l'on avait découvert des chantiers forestiers par hasard sans savoir qui avait coupé les arbres, et parfois pendant plusieurs mois. Cette exploitation anonyme tient à la difficulté pour certains acteurs locaux d'exercer un contrôle véritable sur leurs terroirs coutumiers, du fait de leur très grande taille et de l'absence de voies de déplacement (Nkoy Elela, 2007).

Il existe aussi une classe particulière d'exploitants occasionnels constituée des « ayants-droits » (Abdala et al., 2010). Elle se compose de propriétaires traditionnels de terres sur lesquelles l'abattage et la transformation des arbres sont plus ou moins tolérés. De manière schématique, ces petits exploitants sont surtout intéressés par les bois blancs afin de répondre à une demande locale de faible envergure et à des prix peu élevés.

Ils ont peu de moyens techniques – la disponibilité des pièces de rechange pour les tronçonneuses est très problématique – et très peu de connexions avec les marchés extérieurs. La rentabilité économique de cette activité est faible, voire négative, comme le montrent nos enquêtes.

Les infrastructures de transformation sont peu nombreuses et très peu sophistiquées. Elles répondent à la demande locale et sont déconnectées des réseaux d'exportation.

### **Légalité des permis d'exploitation artisanale**

Un certain nombre d'exploitants artisanaux bénéficient de permis officiels pour exercer leur activité. Elle n'en demeure pas moins une pratique peu compatible avec les réglementations congolaises pour deux raisons. D'une part, comme démontré également par Makana (2005), il existe une grande diversité de documents qui servent d'autorisations d'exploitation sur le terrain sans avoir le moindre fondement légal. De nombreux responsables administratifs délivrent, avec contrepartie, de tels documents qui servent tant bien que mal à officialiser l'exploitation artisanale, mais ces documents n'existent pas dans la réglementation nationale ou provinciale actuelle.

Le second problème est lié à la mise en œuvre des permis officiels d'exploitation artisanale. Plutôt que de les renouveler tous les ans, les exploitants sollicitent plutôt, dans le cadre de leur permis, une demande de coupe annuelle, qui porte sur une surface réduite de 5 ou 10 hectares. Chaque hectare sollicite fait l'objet d'un versement de 50\$ de la part de l'exploitant, ce qui explique les surfaces limitées qui sont demandées. Il est très peu probable que l'exploitation pendant une année se cantonne à cette faible surface. La seule concession que nous avons visitée, en compagnie d'un exploitant « modèle », montre clairement que l'octroi de la coupe annuelle permet de commencer l'exploitation sans tenir compte ni de la surface, ni du volume mentionnés dans ce document. Ainsi, même dans les cas de légalité documentaire, la légalité des pratiques d'exploitation artisanale reste presque toujours douteuse. Celle-ci n'est d'ailleurs que très rarement contrôlée par l'administration : en 4 ans de présence, le responsable du Service de l'Environnement de Mambasa n'a dressé aucun procès-verbal, ni aucun rapport d'infraction à l'encontre des exploitants artisanaux.

### **Destination des produits transformés**

L'essentiel des produits sciés partent vers l'est du pays pour approvisionner les importants centres urbains et surtout l'exportation vers l'Ouganda, le Kenya, le Rwanda et le Soudan. Il s'agit surtout de produits de taille importante (dont le volume unitaire est supérieur à 0,1m<sup>3</sup>) et de forme brute, extraits de « bois rouge », comme le sapelli, le kossipo, l'acajou ou l'iroko (Forests Monitor, 2007). Ces produits sont affinés soit en Ouganda, soit au Kenya afin de présenter aux acheteurs finaux des produits semi-finis de meilleure qualité. Une partie importante de la valeur ajoutée est apportée lors de cette seconde transformation (Forest Monitor, 2007 ; Umunay & Makana, 2009). Toute la production réalisée dans la zone située à l'est de la ville de Niania est très majoritairement tournée vers l'exportation.

Deux types de produits sont proposés sur le marché local : (1) des pièces plus petites, comme des chevrons, qui sont les produits secondaires de la production tournée vers l'exportation ; (2) des pièces de taille moyenne et petite de bois blanc, pour les besoins de construction ou la fabrication des cercueils. Ce sont essentiellement ces produits que l'on trouve aujourd'hui dans la zone de Bafwasende, où les sciages artisanaux desservent surtout la demande locale. La zone située à l'ouest de Bafwasende s'adresse davantage à la consommation de la ville de Kisangani et, dans une certaine mesure, à celle de Kinshasa via Kisangani.

## **Résultats économiques**

Trente cinq cas de sciages artisanaux dans les collectivités sélectionnés ont été analysés d'un point de vue financier. Les résultats synthétiques ainsi que certains points de discussions sont présentés ci-dessous

### **Prix de vente et volume**

Les produits sciés artisanalement peuvent être vendus soit en bordure de forêt, soit à partir d'un dépôt urbain plus ou moins formel. Le prix de vente au mètre cube est plus élevé lorsque la vente a lieu en ville. De même, ces produits peuvent approvisionner le marché local ou être orienté vers

l'exportation et, dans les deux cas, le prix varie grandement. L'échantillon est trop faible pour faire l'inventaire des prix pratiqués mais, de manière générale, les grosses pièces de bois rouge sont vendues autour de 160-180 US\$ par mètre cube à Mambasa et Niania lorsqu'elles sont destinées à l'est du pays et au-delà, et 20\$ de moins quand elles sont destinées à Kisangani (Tevo Ndomateso, 2007). Même si ces prix de vente sont nettement supérieurs à ceux pratiqués en 2006 (Makana, 2006), ils ne représentent que la moitié du prix de ces produits rendus aux frontières et moins du tiers du prix sur les marchés étrangers de Kampala ou de Nairobi (Nkoy Elela, 2007). Les pièces qui sont destinées aux marchés locaux sont vendus à des prix très inférieurs : à Mambasa par exemple, le mètre cube de chevrons se vend aux environs de 80\$.

Il s'est avéré difficile de revoir ces prix de vente à la hausse pour les exploitants de la place. La très grosse majorité d'entre eux sont dépendants de commerçants installés au Kivu, en Ouganda et au Kenya, qui leur fournissent matériel et financement (Umunay & Makana, 2009). Il s'ensuit une spirale d'endettement de l'exploitant qui n'est plus en mesure de discuter avec son « patron » le prix du bois qu'il lui fait parvenir pour rembourser (toujours partiellement) ses dettes.

Un autre effet de cette relation patron-client asymétrique est la sous-estimation systématique des volumes vendus par les exploitants artisanaux. Sous prétexte que les pièces livrées devront être re-profilées et parfois redimensionnées, les acheteurs-patrons appliquent des standards fictifs de cubage qui minorent le volume réel d'au moins 30% et jusqu'à 60%.

La combinaison d'un bas prix d'achat au mètre cube et d'une sous-estimation du volume vise à maintenir les exploitants artisanaux sous la coupe des acheteurs-entrepreneurs du Kivu et des pays voisins. Seuls les exploitants répondant à la demande locale évitent ces pratiques léonines : ils sont peu nombreux, notamment dans les zones qui peuvent exporter du bois vers l'Est, et ne représentent qu'une faible quantité du bois exploité, notamment dans l'Ituri.

### Répartition des coûts

Les exploitants artisanaux supportent des coûts fixes pour accéder de manière officielle à la ressource. Il s'agit d'une part des coûts formels et informels pour acquérir un permis

d'exploitation et, d'autre part, du respect du cahier des charges établi avec les chefs coutumiers.

Solliciter un permis d'exploitation artisanale implique des dépenses dont les montants sont fixés par l'administration : (1) 500\$ pour l'obtention de l'agrément à la profession forestière (pour 3 ans) ; (2) au moins 600\$ pour faire établir l'avis de vacance de terre délivré sur une « concession » précise (entre 25 et 200ha) par les différentes autorités locales; (3) 50\$/ha pour exploiter pendant une année une surface donnée dans la concession (les exploitants demandent généralement 5 ou 10 hectares par an).

L'octroi d'une concession par la communauté passe par l'établissement d'un cahier des charges, détaillant ce que l'exploitant doit livrer en nature à la population, c'est-à-dire presque toujours au chef de la communauté et à ses parents. Le cahier des charges est un document manuscrit, dont l'exploitant et le chef de village conservent généralement une copie. Ces cahiers des charges sont assez similaires dans leurs contenus : feuilles de tôles, vélos, motos, pièces de pagne, bétail... accompagnés le plus souvent par quelques centaines de dollars. La valeur totale des dépenses faites dans le cadre du cahier des charges semble avoir beaucoup augmenté ces dernières années. Elle s'établit aujourd'hui autour de 2000\$ et continue à suivre une tendance croissante.

Le paiement de ces coûts fixes est généralement avancé par le « patron », l'exploitant local étant rarement en mesure de dépenser plus de 3000\$ avant même de commencer son activité.

Une fois la concession acquise ou l'arrangement réalisé avec le propriétaire coutumier, l'exploitant artisanal va devoir supporter plusieurs types de coûts variables : rétribution pour chaque arbre abattu (surtout quand l'exploitation se fait hors concession), versement des salaires, taxes, consommations intermédiaires, équipement, transport, alimentations de la main d'œuvre et divers. Le montant total des coûts variables d'exploitation et de transport du bois scié artisanalement s'établit à environ 110\$/m<sup>3</sup> pour les 35 études de cas analysées. L'estimation et la répartition des différents coûts d'exploitation sont présentées dans la figure 1.

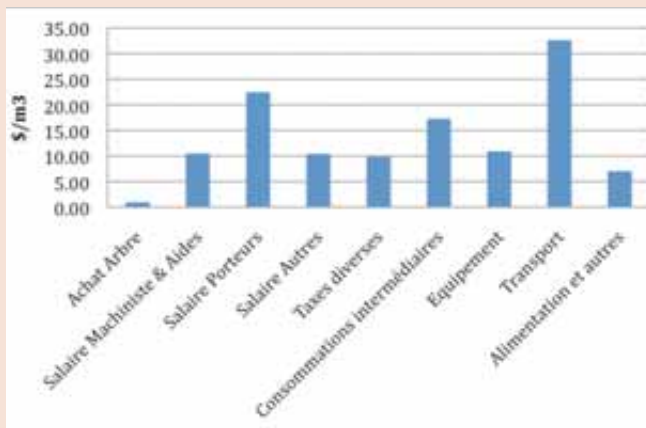


Figure 1 : Estimation des coûts variables de l'exploitation artisanale des bois

L'achat des arbres paraît un coût négligeable, ce qui s'explique par deux raisons. D'une part, une fois qu'une concession a été attribuée à un exploitant artisanal, celui-ci n'a plus à payer pour l'abattage des arbres, même si l'exploitation dépasse le volume maximal mentionné sur le permis. En réalité, il n'y a paiement de l'arbre sur pied que lorsqu'il y a arrangement direct entre l'exploitant et un propriétaire coutumier dans un cadre légal (les « abattis culturaux » par exemple) ou informel, en dehors de l'établissement d'un cahier des charges. Cette configuration représente moins de la moitié des cas analysés. D'autre part, les arbres sur pied sont vendus à des tarifs excessivement bas, entre 20 et 60\$ par tige, notamment parce que ces exploitants artisanaux sont souvent originaires de la zone et qu'ils peuvent s'entendre facilement avec leurs parents ou connaissances. Or, ces arbres sont généralement de gros diamètre et permettent en moyenne de produire 6,7m<sup>3</sup> de bois scié par pied. D'où un coût moyen dérisoire quand ce coût est rapporté à l'ensemble des cas suivis.

Les salaires versés localement constituent un poste important de dépenses. Dans la majorité des cas, ils sont touchés par des ouvriers originaires du Kivu qui sont venus spécifiquement pour l'exploitation forestière artisanale. Il est étonnant de voir que, même pour des tâches basiques comme le portage, peu d'employés sont recrutés sur place ou, quand ils le sont, leur salaire est souvent inférieur à celui des ouvriers allochtones (Nkoy Elela, 2008).

Il existe un grand nombre de taxes grevant l'exploitation artisanale du bois dans la zone enquêtée, jusqu'à 34 selon Polepole (2008). Beaucoup d'entre elles n'existaient pas en

2005 (Makana, 2005). La plupart d'entre elles sont illégales et ne sont donc pas appliquées de manière systématique. Un exploitant vendant son bois en bord de forêt échappe généralement à toute taxation. La plupart de ces taxes sont assises sur le volume produit ou transporté. Elles sont prélevées à l'endroit du chargement des bois sciés dans les camions et le long de la route. Par exemple, un camion chargeant du bois à Mambasa peut payer jusqu'à 90\$/m<sup>3</sup> au moment du chargement. La majorité de ces paiements ne font pas l'objet d'une quittance et ne constituent pas une recette pour le Trésor Public.

L'enclavement des zones enquêtées explique en partie le haut niveau des dépenses en équipement et en consommations intermédiaires : les prix des pièces de rechange des tronçonneuses comme des carburants et lubrifiants y sont particulièrement élevés. De nombreux scieurs remplacent régulièrement leurs tronçonneuses afin de réduire les coûts en réparation. Ce faisant, ils renforcent encore leur dépendance vis-à-vis de leurs patrons du Kivu ou de l'Ouganda qui les approvisionnent en équipement à relativement bon marché, dont le prix sera déduit de la valeur de la prochaine livraison de sciages.

Le transport du bois vers les centres urbains est le poste budgétaire le plus important, en raison de la distance à parcourir – 2800km pour atteindre Nairobi par exemple –, de la parafiscalité à supporter en cours de route et du mauvais état général des routes, des ponts et des moyens de transport. Ces conditions expliquent le choix de n'envoyer vers l'est du pays que des produits tirés de bois rouges, dont le prix final est suffisamment élevé pour couvrir de tels coûts de transport.

### Rentabilité

Le profit moyen tiré par mètre cube de bois scié s'établit à environ 18\$/m<sup>3</sup> d'après les 35 études de cas suivies, du même ordre de grandeur que l'estimation produite par Makana (2006) autour de 20-30\$/m<sup>3</sup>. Il s'agit de la différence entre le chiffre d'affaires réalisé en vendant les produits forestiers et la somme des coûts variables. La moyenne du volume de bois vendu est de 22,5m<sup>3</sup> – alors que le volume réellement produit est de 32 m<sup>3</sup> – pour les 35 opérations de sciage suivies. Le profit total moyen d'une opération de sciage est donc d'environ 400\$ pour l'exploitant artisanal. A raison d'une production journalière moyenne d'un mètre cube de bois scié

(Tevo Ndomateso, 2007 ; Ondoua, 2009), il faudra environ un mois de travail à une équipe de sciage pour parvenir à un tel volume et à un tel bénéfice.

Il faut toutefois rappeler que les coûts fixes (liés aux demandes d'agrément, de permis artisanal, puis de demande de coupe ainsi qu'au respect du cahier des charges) n'ont pas été inclus dans ce calcul car ils s'étendent sur plusieurs années et/ou sur des volumes annuels que nous n'avons pas été en mesure d'estimer. De manière générale, une partie importante du bénéfice acquis par l'exploitant sert à rembourser ces coûts fixes qui ont été initialement payés par le patron installé à l'est de la RDC, en Ouganda ou au Kenya. De nombreux exploitants ne parviennent jamais à rembourser l'intégralité des avances octroyées par leurs patrons, ce qui les pousse à chercher encore et toujours des chantiers forestiers pour éteindre leurs dettes.

Un échantillon plus étendu de personnes interrogées permettrait de distinguer au moins deux catégories d'exploitants, pour lesquelles les coûts et les profits semblent différer de manière significative : (1) ceux qui sont tournés vers l'approvisionnement des centres urbains de l'est du pays et des pays voisins ; (2) ceux qui répondent avant tout à une demande locale. Pour ces derniers, si les coûts d'exploitation sont relativement faibles (peu de taxes, pas de transport,...), les prix locaux sont également peu élevés et ne rentabilisent pas toujours l'investissement réalisé. Le taux de profit paraît nettement plus élevé pour les exploitants qui exportent leurs productions vers le Kivu et au-delà, même si le niveau de complexité et de tracasseries est lui aussi supérieur.

## Deux problèmes majeurs rencontrés par les exploitants artisanaux

### Dépendance financière

Le démarrage dans le métier d'exploitant artisanal requiert des fonds importants que très peu d'acteurs peuvent rassembler dans le contexte actuel des économies rurales de la RDC. La plupart des exploitants actifs se retrouvent ainsi liés à des commerçants du Kivu, d'Ouganda ou du Kenya qui

avancent les fonds puis entretiennent cet endettement, leur permettant d'acquérir du bois à très bon marché. Il semble aujourd'hui très difficile de remettre en cause cette relation de dépendance puisque ces commerçants contrôlent le marché et disposent de liens privilégiés avec certains membres de la haute administration en mesure d'influencer la filière. Il est probable qu'un exploitant voulant se lancer librement et à ses frais dans cette activité pour vendre son bois à l'export sera confronté à d'énormes difficultés. Pourtant une meilleure répartition des revenus, des bénéfices et de la valeur ajoutée générées par ce secteur nécessitera de faire évoluer ces relations politico-commerciales au bénéfice des économies rurales et des populations locales.

### Evacuation des bois

Faire sortir les sciages de forêt puis les acheminer aux marchés sont deux préoccupations majeures pour les exploitants artisanaux dans l'Ituri comme dans la région de Kisangani (Bugale Matenga, 2009). Les arbres sont fréquemment loin de la piste et les pistes sont souvent éloignées des marchés. En outre, contrairement aux salaires ou au prix des sciages, les dépenses de transport se basent sur le volume réellement transporté, avec un tarif à la pièce, et non sur le volume fictif imposé par les patrons-commerçants. Sans évolution de la demande vers des produits de taille réduite et extraits d'essences diversifiées, on voit mal comment les distances de transport par vélo et le coût unitaire de transport pourraient être réduits.

L'état des ponts est un souci majeur pour nombre d'exploitants artisanaux : comme on l'a vu ces dernières années à deux reprises (sur l'Ituri et sur l'Epulu), l'écroulement d'un pont suffit à bloquer l'écoulement des produits vers le Kivu. Or la plupart des ponts de cette zone ne supportent officiellement que 25 tonnes alors que plusieurs camions de 70 tonnes y passent par jour. Etant donné cette pression, il est probable que certains ponts s'écrouleront de nouveau bientôt. Cette menace est par exemple connue des exploitants de Niania et limite sans doute l'augmentation de leur nombre dans cette zone particulière. Dans ce contexte, il est probable que la réhabilitation de cette route initiée par la Banque mondiale sera un facteur de développement de l'exploitation artisanale du bois en Ituri (Adebu & Kay, 2010).

## Impacts écologiques et socio-économiques locaux de l'exploitation artisanale

### Impacts sur la forêt

L'impact direct et surtout indirect de l'exploitation artisanale des bois sur la forêt est généralement décrié (Nkoy Elela, 2007 ; Brown & Makana, 2010 ; Adebu & Kay, 2010), mais encore peu documenté. Le mode opératoire actuellement à l'œuvre est lié, selon nous, à la demande du marché, et principalement à ceux du Kivu, de l'Ouganda et du Kenya qui réclament de grosses pièces de bois rouge qui seront faciles à reprofiler et à vendre sous forme de produits semi-finis. Cette demande commerciale pousse les exploitants à rechercher avant tout des bois rouges (sapelli, kossipo, iroko, acajou) de large diamètre, tout comme constaté par Makana (2006). Ces espèces constituent plus de 90% du volume relevé dans nos enquêtes. Le volume moyen de sciage extrait de ces arbres est de 6,7m<sup>3</sup>/piéd – presque le double du volume moyen extrait au Cameroun (Cerutti & Lescuyer, 2010) – indiquant la disponibilité en arbres de grand diamètre dans ces forêts ainsi que la nette préférence des exploitants pour ce type de ressource. Ces arbres sont de moins en moins présents à proximité de la piste d'évacuation, ce qui incite les exploitants à rentrer plus profondément dans les massifs forestiers. Il n'est pas rare de devoir marcher plus d'une heure avant d'atteindre les arbres à abattre. La contrepartie de cette quête des bois rouges de large diamètre est que les arbres d'un faible diamètre sont souvent négligés par les exploitants, ainsi que toutes les espèces qui ne bénéficient pas d'un marché captif au Kivu.

Une autre préoccupation tient au faible coefficient de transformation du bois grume en bois scié, qui générerait une piètre utilisation de la matière première (Forests Monitor, 2007). Cette hypothèse n'est à ce jour confirmée par aucune

étude sérieuse en Ituri. Il est toutefois vrai que l'objectif de produire des pièces d'un volume unitaire important tend à ne pas optimiser la transformation : les rebuts inférieurs aux dimensions requises sont presque toujours abandonnés alors qu'ils pourraient facilement permettre de produire des chevrons ou des planches de moindre dimension, parfois en grand nombre.

### Impacts sur les populations villageoises

Les relations entre les populations locales et les exploitants sont sources de plaintes de part et d'autre (Nkoy Elela, 2007). D'une part, malgré les engagements formels et les versements effectués au village – les dépenses réalisées dans le cadre du cahier des charges avoisinent souvent les 2000\$ – les exploitants doivent fréquemment faire face aux revendications des populations, notamment lorsqu'ils extraient un volume important de bois de leurs concessions. D'autre part, les versements effectués par l'exploitant ne vont généralement qu'au chef de localité et à ses proches tandis que la main d'œuvre est presque toujours originaire du nord Kivu (Makana, 2006). L'impact de l'exploitation artisanale sur l'économie rurale paraît donc aujourd'hui limité (Forests Monitor, 2007 ; Brown & Makana, 2010). Une mesure régulièrement citée pour améliorer cet impact serait de définir un modèle de cahier des charges incluant des normes minimales sur son contenu et sur le mode de répartition des bénéfices (Nkoy Elela, 2007). C'est peu de dire que les chefs de collectivité et les exploitants artisanaux sont peu enclins à cette normalisation de leurs arrangements. Une proposition complémentaire serait d'assurer une meilleure formation aux jeunes des villages afin de pouvoir être recrutés par les exploitants, notamment pour être machiniste. Là encore, il existe une forme de solidarité des membres de l'ethnie Nande qui, du patron jusqu'au moindre « bombeur », monopolisent ces postes depuis des années. Il est peu probable qu'ils acceptent facilement de céder leurs places aux populations autochtones, quel que soit leur niveau de formation.

## Conclusion

L'exploitation artisanale du bois d'œuvre en Ituri est aujourd'hui largement décriée sans toutefois qu'une évaluation globale des flux ou des chiffres d'affaires générés ait été réalisée. Elle alimente manifestement un volume important d'exportations de bois vers les pays frontaliers, sans que l'Etat ou les populations locales bénéficient réellement de cette activité. L'Etat de la RDC s'est engagé depuis deux ans dans des négociations avec l'Union Européenne pour s'entendre sur un Accord de Partenariat Volontaire dans le cadre du processus FLEGT, qui impliquera à moyen et long terme d'assurer un système de traçabilité de l'ensemble du bois produit à l'échelle nationale. L'exploitation artisanale, encore largement informelle, devra donc être régulée, légalisée et sécurisée.

Réglementations et incitations seront probablement combinées pour parvenir à cet objectif. Elles seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inspireront des pratiques réelles des acteurs de cette filière. Il paraît donc nécessaire d'améliorer la compréhension des modes opératoires de l'exploitation artisanale et des contraintes juridiques, économiques, sociales et politiques qu'elle rencontre sur le terrain. De la levée de ces contraintes dépend le succès d'une légalisation progressive de ce secteur.

## Quelques références

Abdala B., Lokoka R, Adebu C., 2010. *Etude de cas sur l'exploitation artisanale de bois à Kisangani et ses environs*. Rapport d'Océan pour UICN Pays-Bas et Rainforest Foundation

Adebu C., Kay F., 2010. *Exploitation artisanale de bois d'œuvre dans le Territoire de Mambasa et Irumu*. Rapport d'Océan pour UICN Pays-Bas et Rainforest Foundation

Brown E. & Makana J.R., 2010. *Experience From a Pilot Project to Improve Forest Governance in the Artisanal Logging Sector in Northeastern Democratic Republic of Congo*. Article presented at the conference "Taking stock of smallholder and community forestry: where do we go from here?" organized by CIFOR-IRD-CIRAD, March 24th-26th, Montpellier

Bugale Matenga R., 2009. *Contribution à la caractérisation de l'exploitation forestière artisanale de bois d'œuvre dans la région de Kisangani*. Mémoire de fin d'étude, Université de Kisangani

Cerutti P.O. & Lescuyer G., 2011. *Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis*. CIFOR Occasional Paper, in press

Forests Monitor, 2007. *Commerce du bois et réduction de la pauvreté. Région des Grands Lacs*. Rapport Forests Monitor

Makana J.R., 2005. *Evaluation of small-scale logging in the Ituri-Aru Landscape in northeastern Democratic Republic of Congo*. WCS Report for CARPE

Makana J.R., 2006. *Socio-economic Democratic Republic of Congo impacts of small-scale logging in the Ituri-Aru Landscape in northeastern*. WCS Report for CARPE

Nkoy Elela D. (sous la direction de), 2008. *Exploitation du bois, paradoxe de la pauvreté et conflits dans le Territoire de Mambasa (Ituri, Nord-Est de la RDC)*. Rapport pour IKV-Pax Christi Pays-Bas

Ondoua J.P., 2009. *Evaluation des taux de transformation du bois d'œuvre des différents types d'équipement utilisés dans le sciage informel au Cameroun : cas de la tronçonneuse*. Rapport interne, CIFOR Yaoundé

Polepole P., 2008. *Analyse et commentaires des politiques et textes en matière de l'exploitation forestière artisanale*. Rapport UICN-USAID-WCS

Tevo Ndomateso G., 2007. *Analyse de la production du sciage artisanal avec la scie à chaîne dans les environs du village Alibuku*. Mémoire de fin d'étude, Université de Kisangani

Umunay P. & Makana J.R., 2009. *Etude sur le Commerce Transfrontalier de Bois dans le Nord-est de la République Démocratique du Congo*. Rapport UICN, 23p



Forests Monitor travaille à accroître la transparence et la responsabilisation du secteur forestier afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des forêts du monde. Notre mission est de faciliter le développement d'un secteur forestier qui soit vraiment durable et équitable - qui permettra d'améliorer les moyens de subsistance des populations dépendantes des forêts et contribuer au développement économique à long terme dans les pays forestiers.



**Forests Monitor**

69a Lensfield Road, Cambridge, CB2 1EN, UK

Tel: +44 (0)1223 360975

Fax: +44 (0)1223 359048

Email: [mail@forestsmonitor.org](mailto:mail@forestsmonitor.org)

**Web: [www.forestsmonitor.org](http://www.forestsmonitor.org)**